

CONCERTATION PUBLIQUE

Révision avec examen conjoint N°2 du PLU Extension de la carrière et création d'une ISDI (Installation de stockage de déchets inertes)

Procédure de concertation du public démarrée en février 2026 pour la durée de la procédure.
Mise en ligne sur le site Internet www.courmangoux.fr, sur Panneau Pocket, le tableau d'affichage de la mairie et mise à disposition à la mairie.

Rappel des délibérations :

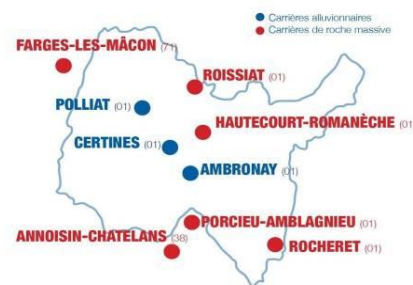
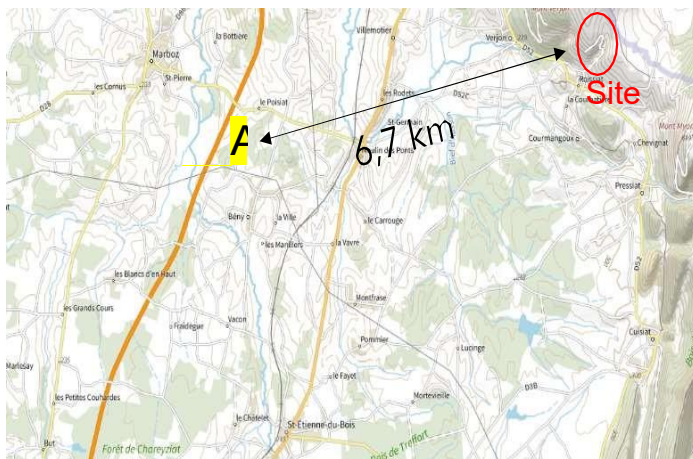
- Délibération du 29 janvier 2021 : approuvant le lancement des démarches et approuvant le principe de révision avec examen conjoint du PLU
- Délibération du 25 mars 2022 : désignant le cabinet d'urbanisme de Mme Agnès Dally-Martin et le cabinet ECOTOPE pour une étude environnementale.
- Délibération du 30 janvier 2026 : prescription de la révision avec examen conjoint n°2 du PLU concernant l'extension de la carrière et la création d'un ISDI.

1- CONTEXTE

Depuis 1923, la Carrière de Roissiat répond essentiellement au marché local.

Entre 1995 et 1998, elle a été sollicitée pour fournir près de 3 millions de tonnes à la réalisation de l'A39. Depuis le rythme d'exploitation d'environ 180 000 t/an permet de répondre aux besoins des chantiers du BTP situés sur Bourg-en-Bresse et dans la partie nord du département de l'Ain.

La carrière est située aux lieux-dits « Le Tremblay » et « La Boissière » sur la commune de Courmangoux (01), à environ 17 km au Nord-Est de Bourg-en-Bresse. Le site est accessible par une piste réservée à la carrière, depuis la RD52



Permanences secrétariat : mardi & vendredi 14h/18h - Tél. 04 74 51 50 31

Email : mairie@courmangoux.fr - Site Internet : <http://www.courmangoux.fr/>

Adresse postale : Mairie - 2 rue des Vignes - 01370 COURMANGOUX - SIRET : 21010127500019 – APE 8411Z

Par Arrêté Préfectoral du 06/11/2007, la société Carrières de Roissiat, filiale du groupe T. DANNENMULLER TLTP, est autorisée à exploiter une carrière de roche massive calcaire de 15 ha 74 a 93 ca sur le territoire de la commune de Courmangoux (01) aux lieux-dits « Le Tremblay » et « La Boissière », pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 06/11/2027

La carrière de Roissiat souhaite aujourd'hui pérenniser ses activités et présente une Demande d'Autorisation Environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter sa carrière à Courmangoux. En lien direct avec ce projet d'exploitation de carrière, une installation de stockage de déchets inertes est envisagée à environ 184 m au sud de la carrière actuelle. Les terrains du projet appartiennent à l'exploitant CARRIERES DE ROISSIAT. Ce projet permettra l'accueil de matériaux inertes extérieurs ainsi que l'accueil de stériles provenant de l'extraction.

Cette extension et l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) doivent être rendues possibles par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

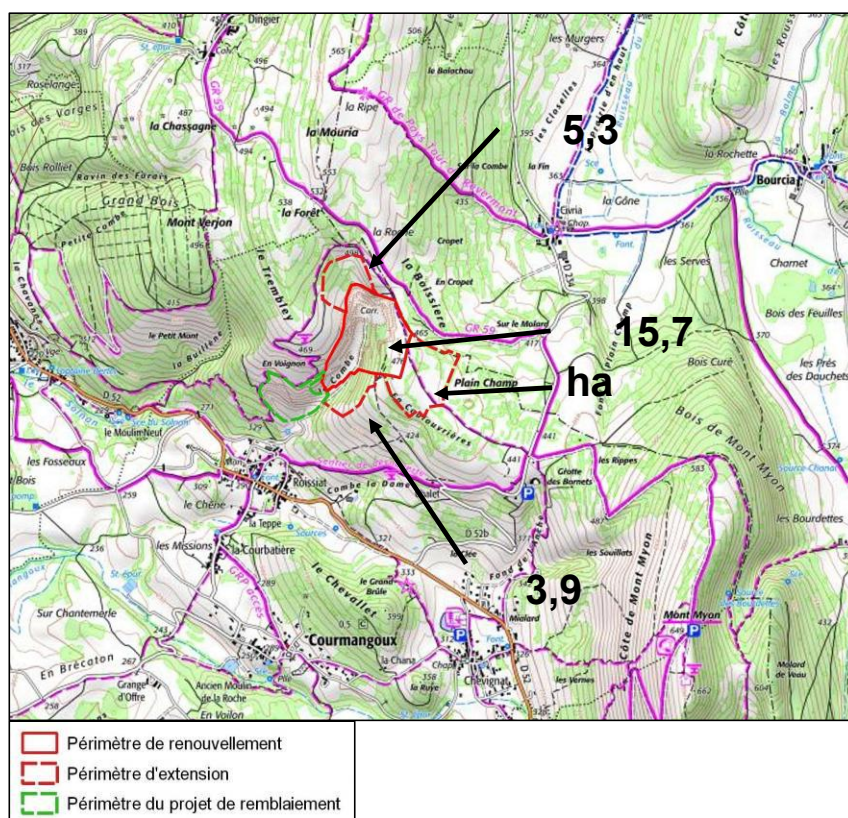
De ce fait, la commune doit intégrer cette extension et cette ISDI dans son PLU par le biais d'une révision avec examen conjoint

2- OPPORTUNITES ET ENJEUX DU PROJET

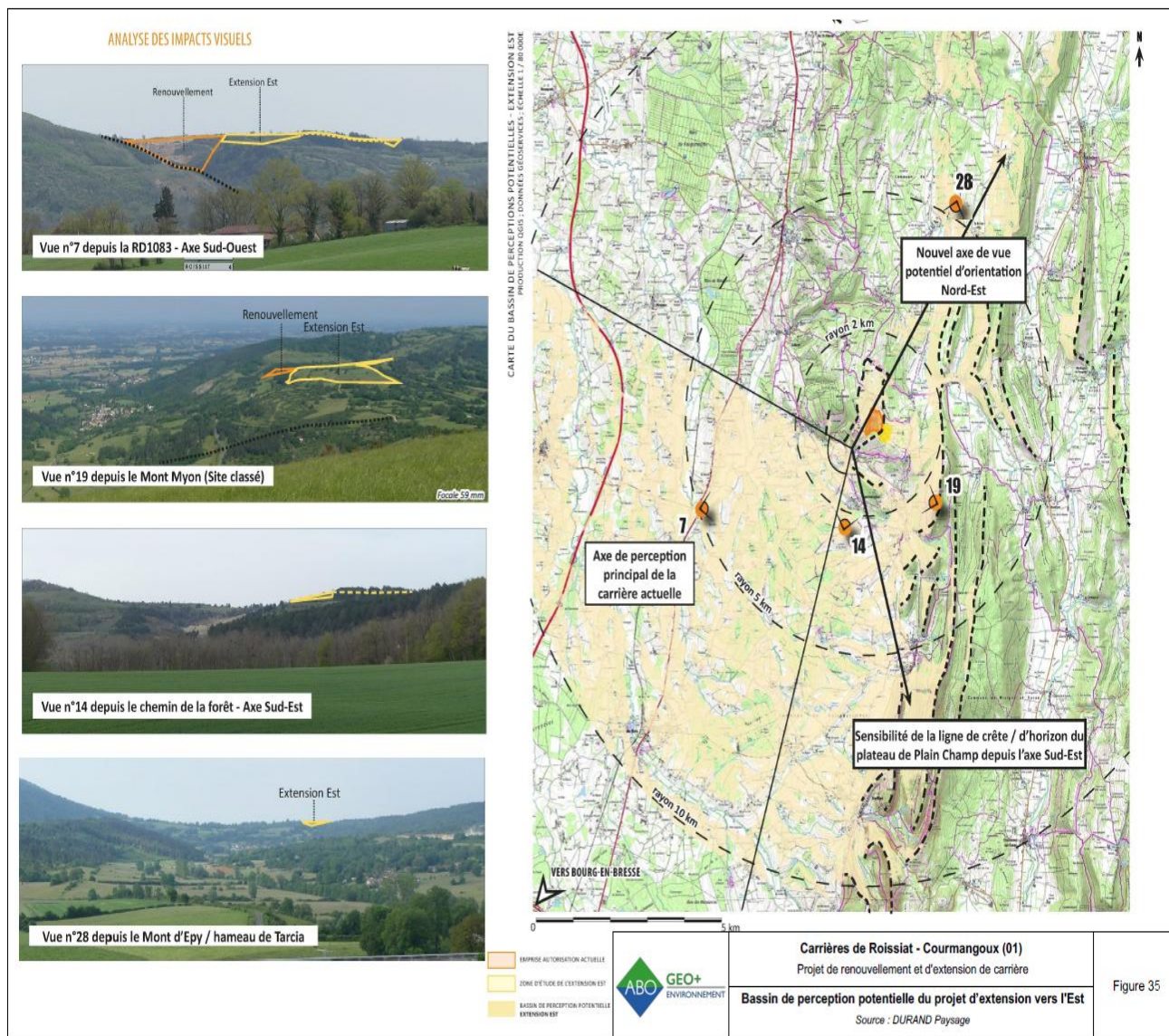
Présentation du projet de carrière et remblaiement

Projet - localisation

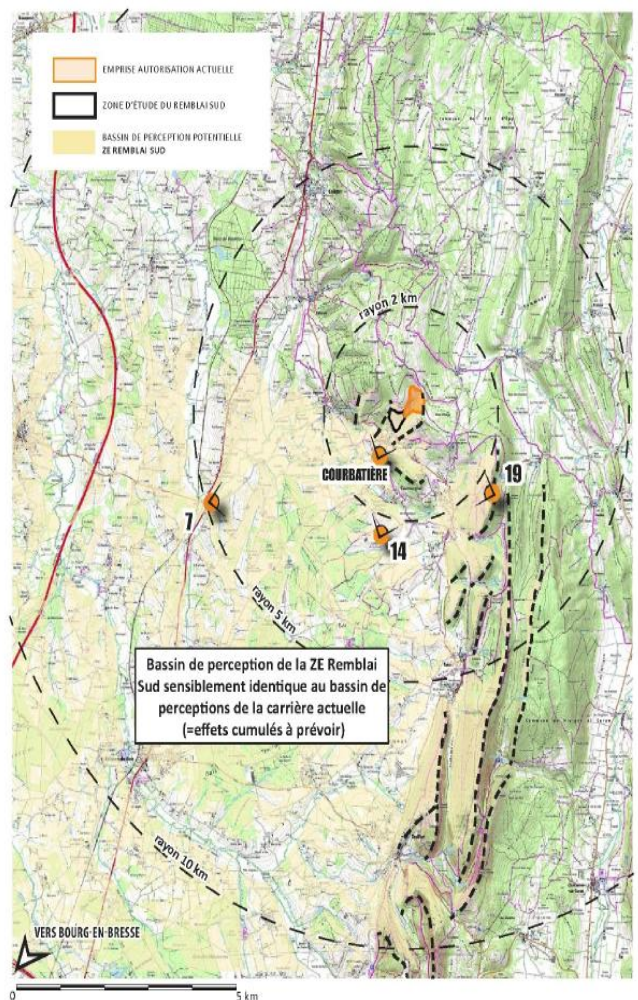
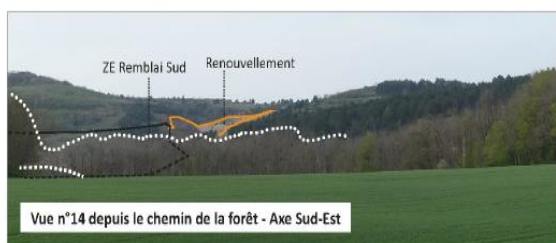
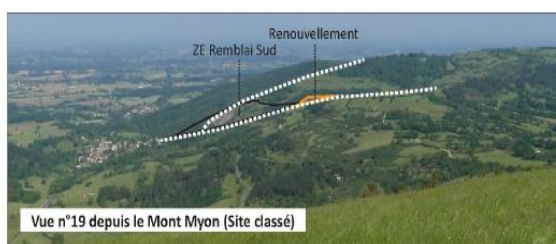
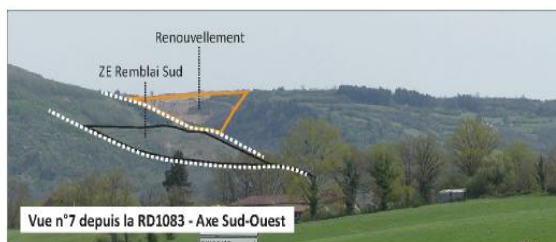
- 1- Renouvellement de carrière
- 2- Reprise du remblaiement de l'ancienne fosse exploitée par Carrières de Roissiat
- 3- Trois extensions étudiées :
 - Nord non retenue
 - Sud non retenue
 - **Est retenue**
- 4- Bourg de Roissiat, situé à environ 350 m de la carrière



3- EXTRAIT 1 DE L'ETUDE PAYSAGERE

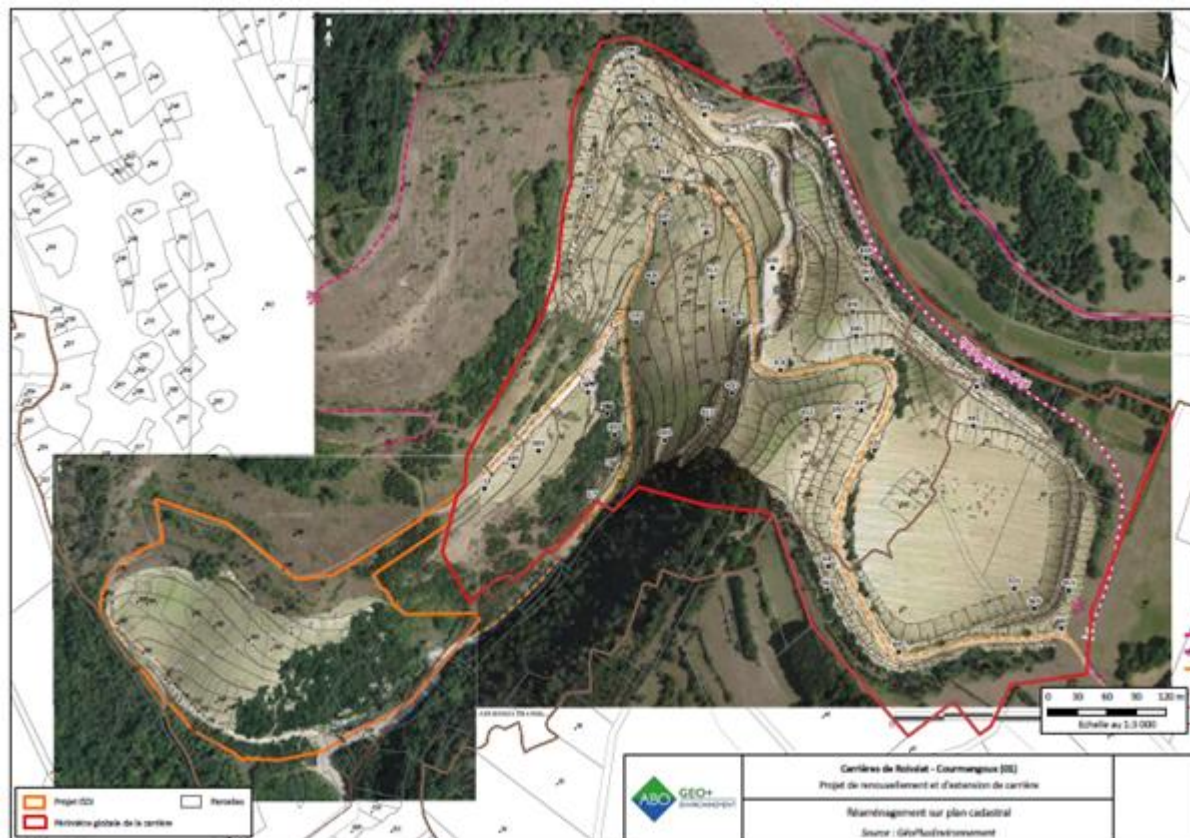


4- EXTRAIT 2 DE L'ETUDE PAYSAGERE



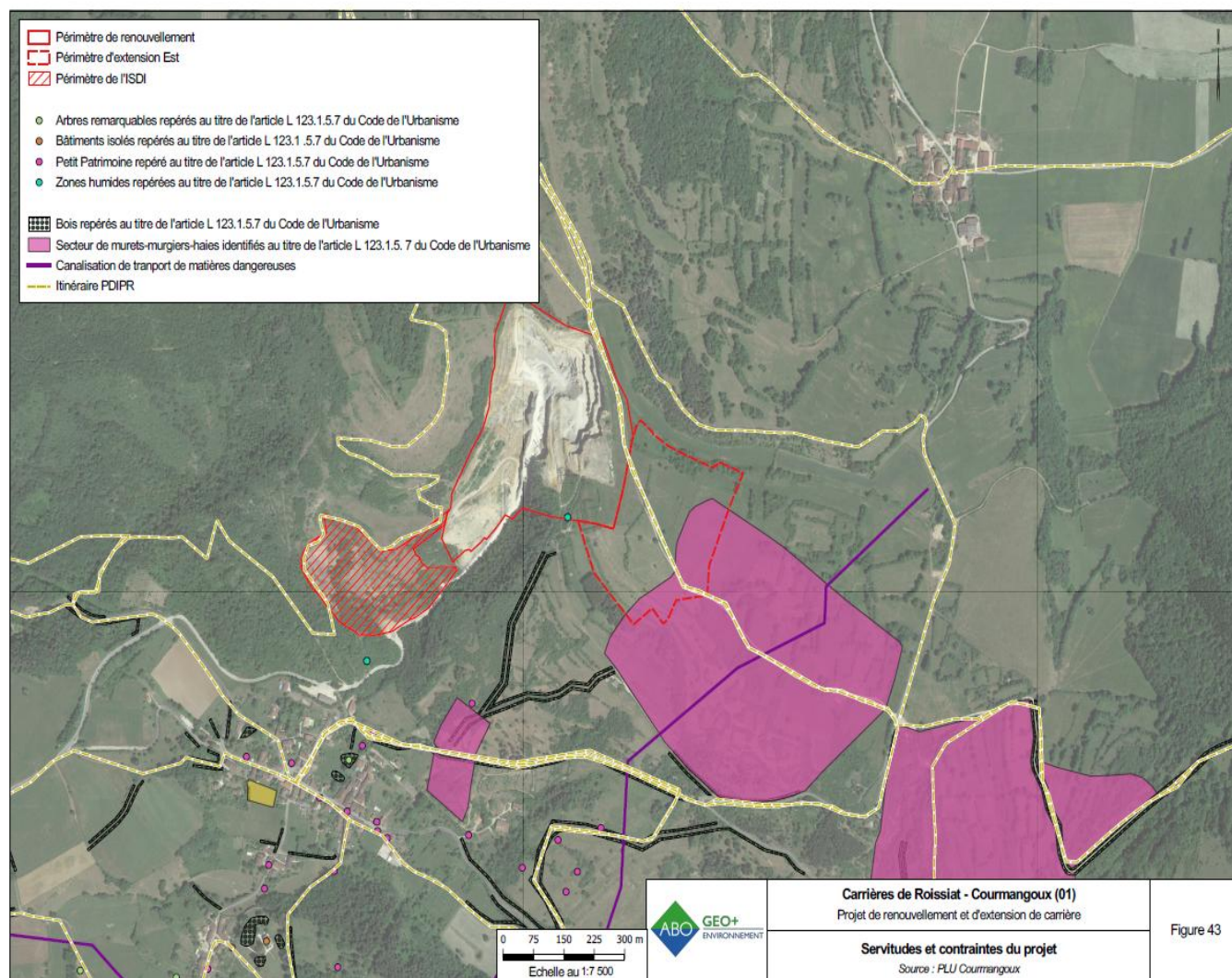
	Carrières de Roissiat - Courmangoux (01) Projet de renouvellement et d'extension de carrière Bassin de perception potentielle du projet d'extension de remblaiement Source : DURAND Paysage	Figure 36
---	---	------------------

5- PROJET DE MODIFICATION DE ZONAGE DU PLU



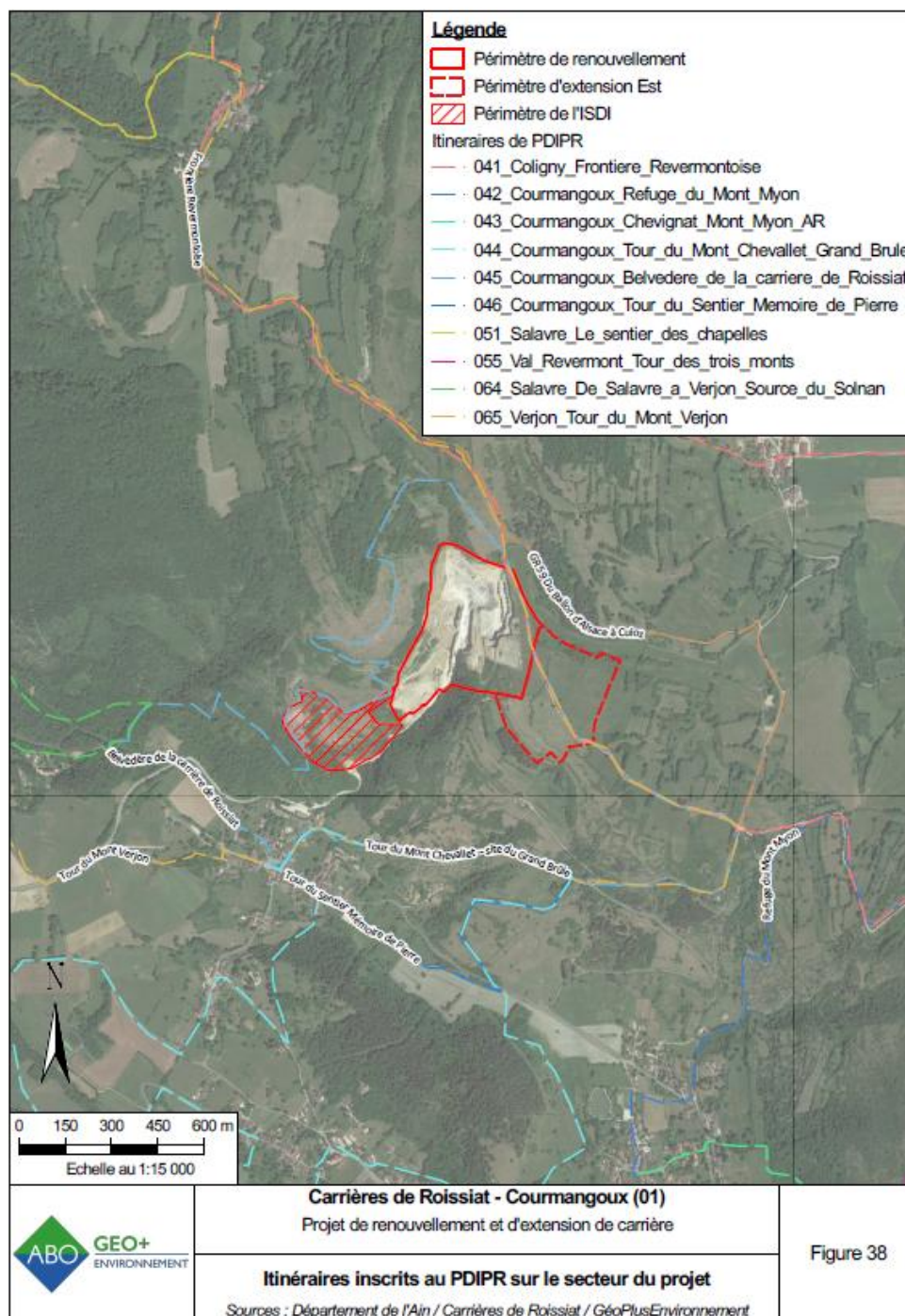
6- SERVITUDES ET CONTRAINTES DU PROJET :

Nota : la zone de murgers interceptée par l'extension ne comporte qu'un seul murger à l'ouest en limite de la zone qui ne sera pas impacté par l'extension.



7- ITINERAIRE DE SENTIERS DE RANDONNEE

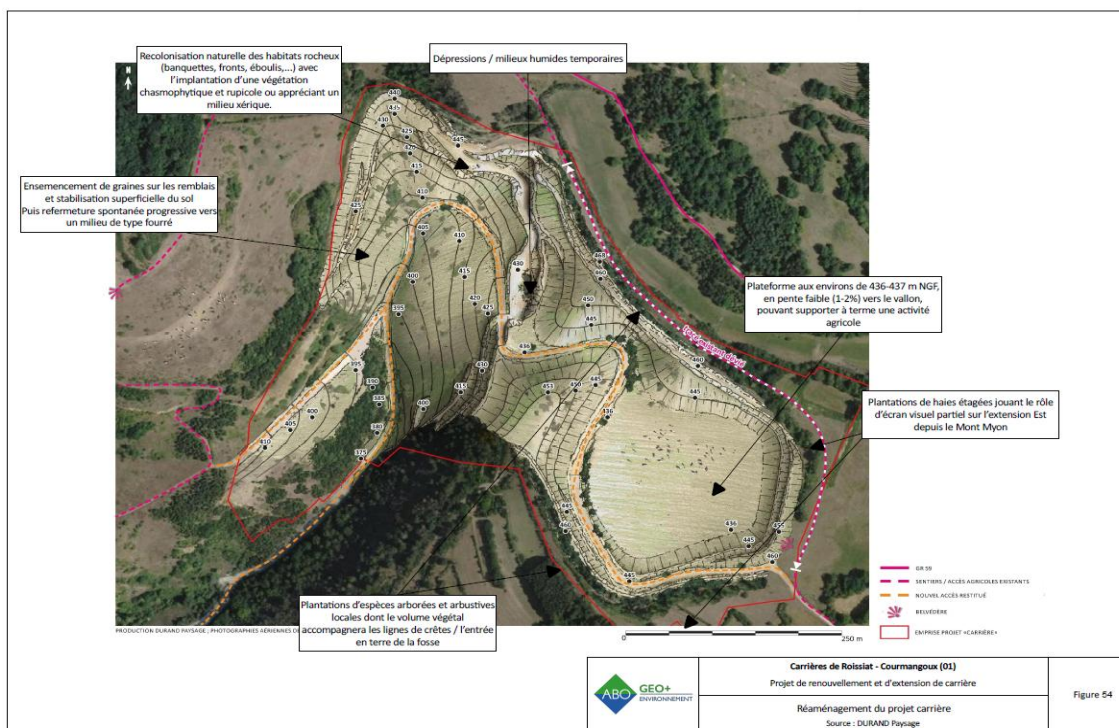
Nota : une partie du sentier (vers Dingier) sera déplacée en limite du périmètre de la nouvelle exploitation. Cet aménagement sera réalisé en amont du projet.



DEPARTEMENT DE L'AIN - Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de SAINT-ETIENNE-DU-BOIS
Commune de



PROJET DE REAMENAGEMENT :



Impact	Projet de carrière	Projet de remblaiement (ISDI)
Intégration paysagère	Respect des motifs et usages du coteau du Revermont.	Implantation en appui sur le coteau du Revermont
Visibilité	Fronts Nord visibles depuis certains points de vue. Fosse d'extraction et installations de traitements peu visibles	Insertion du projet dans un cône d'éboulis, réduisant la visibilité depuis la plaine.
Conception du projet face à l'enjeu de la visibilité	Géométrie optimisée pour limiter l'impact depuis le Mont Myon Remise en état progressive des fronts Ouest Extension vers l'Est : non visible depuis le Bourg	Remblaiement axé d'abord sur le projet d'ISDI pour un impact visuel limité sur le court/moyen terme
Modification des usages	Déviation du sentier de randonnée traversant le plateau de Plain Champ.	Aucune modification.
Mesures d'atténuation	Revégétalisations et aménagement Des talus Vocation agricole et naturelle en accord avec les plans d'aménagement.	Impact visuel à considérer, surtout durant les phases 2 et 3

DEPARTEMENT DE L'AIN - Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de SAINT-ETIENNE-DU-BOIS
Commune de



8- SOLUTIONS ALTERNATIVES ETUDIES :

Type de projet	Alternative étudiée	Avantages	Inconvénients	Motivation du choix final
Extension carrière	Alternative 1 : Extension vers le Nord	Éloignement du bourg de Roissiat, limitant les nuisances sonores. -Maîtrise foncière des parcelles	Forte contrainte géologique (couche marneuse réduisant la qualité du gisement). Impacts environnementaux élevés (destruction de 3,99 ha d'habitats naturels). Présence d'espèces protégées (lynx, chat forestier, Aster amelle, Liseron des monts Cantabriques). Impact visuel important depuis le Mont Myon et le bourg de Roissiat	 Non retenue en raison des contraintes géologiques, Ecologiques et paysagères
	Alternative 2 : Extension vers le Sud	Moins d'impact visuel depuis le Mont Myon.	Contraintes géologiques similaires à l'alternative Nord (couche marneuse). Durée de réserves limitée à 15 ans. Proximité des habitations entraînant des nuisances pour les riverains. Destruction de 3,11 ha de milieux naturels sensibles (forêts, habitats du Hibou Grand-Duc et de plusieurs chiroptères). Proximité d'une zone Natura 2000.	 Non retenue en raison des contraintes géologiques, environnementales et de l'impact sur les riverains
	Choix retenu : Extension vers l'Est	Gisement de meilleure qualité sans contrainte marneuse Durée de réserves la plus longue (30 ans). Impact environnemental plus modéré (moins de destruction d'habitats sensibles). Moins de visibilité depuis les points sensibles grâce à la ligne de crête au Sud. Réduction des nuisances pour les riverains.	Nécessité d'un réaménagement progressif pour minimiser l'impact visuel initial	 Retenue pour sa meilleure qualité de gisement, ses moindres impacts Environnementaux Et sa durée d'exploitation optimale
Type de projet	Alternative étudiée	Avantages	Inconvénients	Motivation du choix final
Projet ISDI	Alternative 1 : Transfert vers un site éloigné	Evite toute transformation supplémentaire du site actuel.	Augmentation du trafic des Camions (nuisances pour les riverains et émissions de CO ₂). Manque de sites d'accueil adaptés dans le département. augmentation du coût logistique et écologique du projet	 Non retenue en raison des impacts environnementaux et logistiques importants
	Alternative 2 : stockage Sur le site de la carrière	permet un remblaiement partiel sur le site	limite l'espace disponible pour l'exploitation Contraintes techniques empêchant Un remblaiement efficace avant la fin de l'extraction	 Non retenue en raison des contraintes techniques et de l'impossibilité de mener de front extraction et remblaiement
	Choix retenu : Remblaiement De l'ancienne fosse	proximité avec la zone d'exploitation actuelle réduisant le transport des matériaux réhabilitation d'un site déjà dégradé réduction de l'impact visuel sur le long terme création de nouvelles surfaces agricoles, répondant aux attentes de la chambre d'agriculture	impact visuel temporaire durant les phases 1 à 3 du projet	 Retenue pour sa pertinence environnementale logistique et sa contribution à la réhabilitation agricole

Permanences secrétariat : mardi & vendredi 14h/18h - Tél. 04 74 51 50 31

Email : mairie@courmangoux.fr - Site Internet : <http://www.courmangoux.fr/>

Adresse postale : Mairie - 2 rue des Vignes - 01370 COURMANGOUX - SIRET : 21010127500019 – APE 8411Z



9- SUITE DE LA PROCEDURE AVEC PLANNING PREVISIONNEL :

Janvier 2026 :	Dossier finalisé par le bureau d'étude de la carrière Réception du dossier en Mairie pour la réalisation du dossier de révision du PLU et de l'évaluation environnementale.
Février 2026 :	Début de la concertation du public.
Mars-Avril 2026 :	Réception des documents en mairie du cabinet d'urbanisme et du bureau d'étude en environnement.
Avril 2026 :	Arrêt du projet et bilan de la concertation du public Puis dépôt du dossier et envoi aux Personnes Publiques associées
Juillet 2026 :	Retour des avis des Personnes Publiques Associées, de l'autorité environnementale et de la CDPENAF.
Septembre 2026 :	Réunion d'examen conjoint.
Janvier 2027 :	Enquête publique unique de révision avec examen conjoint entre Les Carrières de Roissiat et la Mairie (1 mois + 1 mois pour la rédaction du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur)
Mars 2027 :	Délibération d'approbation, publicité, contrôle de légalité et diffusion.

10- RECUEIL DES CONTRIBUTIONS

La population est invitée si elle le désire à s'informer et à formuler des observations sur le projet
Un registre est à disposition en Mairie aux heures d'ouverture au public, vous pouvez également le faire par
mail : mairie@courmangoux.fr

Le dossier complet est à disposition en Mairie.